



Conseil national interrégional des Verts 3 et 4 février 2007

Compte rendu des décisions

Référence : 20070203-CR

Compte-rendu des décisions

Décision Cnir-07-001

Vote de procédure

Ordre du jour

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 03 et 04 Février 2007, décide d'adopter l'ordre du jour tel que proposé par le Collège Exécutif.

Pour : beaucoup

Contre : 0

Abstentions : 2

Adopté.

Législatives 2007

Décision Cnir-07-002

Législatives 2007

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 3 & 4 février 2007, valide la proposition de poursuivre les discussions avec RPS. La proposition d'accord sera soumise au vote de la prochaine session du Cnir.

Adopté à l'unanimité moins deux abstentions.

Décision Cnir-07-003

Législatives 2007

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 3 & 4 février 2007, valide les scénarios proposés pour les investitures non validées lors des réunions précédentes.

Pour : beaucoup

Contre : 4

Abstentions : 3

Adopté.

Décision Cnir-07-004

Amendement 1 à la déclaration N°3

Modifier la dernière phrase comme suit : « 18 mars : nouvelle session du Cnir ET Assemblée générale pour validation finale des investitures et des éventuels accords avec les partenaires. »

Pour : 34

Contre : 55

Rejeté.

Décision Cnir-07-005

Déclaration n°3

Investitures aux Législatives 2007

La Commission Permanente Electorale, réunie le 27 janvier 2006 à Nantes a constaté qu'en réalité il manque plus d'une trentaine de candidatures féminines pour parvenir à la parité nationale. Comme bon nombre de Régions ont un nombre de circonscriptions impair, beaucoup d'entre elles ont réglé la question en proposant un homme de plus. In fine, cela posera un problème de parité nationale.

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 3 & 4 février 2007, lance un appel à candidatures féminines. Il demande aux Régions qui ont investi plus d'hommes que de femmes, de bien vouloir si possible trouver dans leur région une inversion homme vers femme, ce qui permettrait de contribuer au rééquilibrage paritaire national.

Le Conseil national interrégional des Verts demande à chaque Région de proposer rapidement des scénarios paritaires avec leurs propositions d'inversion (+1 femme en solde paritaire) et de proposer des investitures paritaires sur les circonscriptions non encore pourvues.

Chaque CAR ou CPR est invité à rendre son avis sur un ou des scénarios au bureau des élections du siège national avant le 28 février 2007 (parité, accord avec RPS pour certaines régions, respect des sensibilités, de la diversité et du vote des adhérents dans les circonscriptions et/ou les départements).

Calendrier :

- 28 février : envoi au bureau des élections des derniers scénarios paritaires des CAR ou CPR ;

- 5 mars : réunion d'un référent par sensibilité pour étudier les éventuels problèmes liés aux équilibres paritaires ;

- 10 mars : réunion de la CPE ;

- 18 mars : nouvelle session du Cnir ou Assemblée générale pour validation finale des investitures et des éventuels accords avec les partenaires.

Pour : 56

Contre : 24

Abstentions : 22

Adopté.

Compte-rendu des décisions

Décision Cnir-07-006

Déclaration du Cnir sur les relations avec le Parti Socialiste.

Nous devons faire face à une situation écologique plus préoccupante que jamais pour la planète, comme le démontre une fois de plus le dernier rapport du GIEC qui confirme la responsabilité humaine du réchauffement climatique.

Aux prochaines élections, les Verts, au-delà d'une simple alternance, veulent la mise en place d'une véritable politique alternative pour être à la hauteur des enjeux (les dérèglements climatiques, la réduction des ressources non renouvelables comme le pétrole, la réduction de la biodiversité, les inégalités sociales, les libertés sociales, la crise du politique et du vivre ensemble....).

Cette politique exige une coalition de la gauche et des Verts construite sur des bases plus solides et durables que dans des expériences passées.

Les Verts ont engagé des discussions sur tous ces sujets avec le Parti socialiste : les propositions du PS aujourd'hui sont loin de répondre à l'urgence.

Plus inquiétant encore, le discours du PS contredit trop souvent celui de leur candidate qui elle-même manie le flou par rapport au projet de son parti.

Enfin, la possibilité d'instaurer la proportionnelle pour la prochaine législature et d'avoir un groupe parlementaire Vert dès 2007 est incontournable pour s'assurer du respect de tout accord, et le flou, là encore, est de rigueur.

Pour arrêter la machine à perdre et parce que nous ne voulons plus d'une politique irresponsable et liberticide pour une mandature supplémentaire, le Conseil national rappelle que l'absence d'un bon accord serait préjudiciable pour les échéances à venir en 2007-2008 et le bon fonctionnement des exécutifs locaux.

Le Conseil national interrégional des Verts acte qu'aujourd'hui il est dans l'impossibilité de proposer un accord au vote des adhérents Verts.

Pour : beaucoup

Contre : 0

Abstentions : 8

Adopté.

Décision Cnir-07-007

Déclaration du Cnir sur les investitures.

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 3 & 4 février 2007, rappelle que si chaque adhérent bénéficie d'un droit d'objection sur les décisions prises, il ne peut mener d'action publique contre celles-ci.

Comme indiqué dans nos statuts dans leur article 6-6 : « *nul ne peut se réclamer de l'organisation s'il adopte une attitude en rupture avec les décisions prises par celle-ci* ». Dans ces conditions, l'investiture des Verts aux élections ne pourra être accordée aux adhérentes et aux adhérents qui auront soutenus ou appelé à voter pour un candidat autre que celui désigné démocratiquement par Les Verts.

Cette situation sera évaluée politiquement et débattue, en lien avec les Régions concernées, lors de la réunion du Cnir ou l'Assemblée générale du 18 mars 2007.

Pour : 60

Contre : 20

Abstentions : 6

Adopté.

Décision Cnir-07-008

Législatives 2007

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 3 & 4 février 2007, adopte le budget « Risques législatives 2007 » tel que proposé par le Collège Exécutif.

Adopté à l'unanimité moins 7 abstentions.

Compte-rendu des décisions

Décision Cnir-07-009 Législatives 2007

La décision Cnir-06-153 préconisait la création de groupes de candidat-e-s et la désignation de mandataires financiers gérant ces groupes par l'intermédiaire d'associations de financement.

Il est précisé que ce processus ne concernera pas les circonscriptions dites « réservées ».

Chaque niveau régional choisira de se structurer soit en mandataire financier personne physique soit en association de financement.

Chaque candidat-e s'engage à respecter le plafond de dépenses fixé par la Région. En cas de dépassement, ces dépenses resteront à la charge des candidats.

La structure nationale souhaite néanmoins, par souci d'efficacité, réduire le nombre d'interlocuteurs pour coordonner les opérations comptables et financières.

Ainsi, elle s'adressera prioritairement aux trésoriers régionaux ou, par délégation, à des personnes désignées par ces trésoriers régionaux (comme le trésorier départemental ou des mandataires gérant plusieurs candidats).

Les autres éléments de la décision Cnir-06-153 restent inchangés.

Adopté à l'unanimité moins 12 abstentions et un refus de vote.

Budget des Verts 2007

Décision Cnir-07-010 Budget 2007

Le Collège Exécutif propose au Conseil national de reprendre la classification définie lors des précédents mandats et de préciser, en plus du temps de travail, le niveau de rémunération correspondant :

Secrétaire nationale : 100 % - 3000 euros/mois

Trésorier : 75 % - 2250 euros/mois

Autres délégués : 20 % - 600 euros/mois

Ces sommes devront être mises en conformité avec la législation fiscale et sociale.

Le meilleur système sera étudié selon les cas de figure et les statuts personnels de chaque membre de la direction.

Certaines sommes pourraient être soumises à cotisations sociales : les sommes indiquées ci-dessus s'analysent comme des sommes nettes.

La règle de plafond (ne pas dépasser un revenu total net de 3000 euros mensuels) n'est pas remise en cause.

Un groupe de travail sera créé pour faire des propositions concrètes.

Pour : 50
Contre : 8
Abstentions : 22
Adopté.

Décision Cnir-07-011 Budget 2007

Amendement de la commission Education
Ajouter une ligne de 3000 euros pour éditer une brochure « éducation » des Verts en 2007.

Pour : beaucoup
Contre : 0
Abstentions : 13
Adopté.

Décision Cnir-07-012 Budget 2007

Amendement 2

Le Conseil national interrégional des Verts décide de modifier les lignes « Cnir » et « Assemblée fédérale » pour porter un montant de 70 000 euros supplémentaires à la ligne « Assemblée Fédérale » pour une Assemblée générale extraordinaire.

Pour : 43
Contre : 32
Abstentions : peu
Adopté.

Compte-rendu des décisions

Décision Cnir-07-013

Budget 2007

Amendement 3 - Commission Europe des Verts

Il est proposé d'ajouter à la ligne 12 – Questions européennes, la somme de 3000 euros pour envoyer une délégation des Verts français au Conseil du Parti Vert Européen qui aura lieu à Berlin les 17 et 18 mars 2007.

Pour : beaucoup

Contre : 0

Abstentions : 11

Adopté.

Décision Cnir-07-014

Budget 2007

Amendement 4

Ajouter 2000 euros à la ligne « Commissaires Financiers ».

Pour : beaucoup

Contre : 0

Abstentions : 8

Adopté.

Décision Cnir-07-015

Budget 2007

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 3 & 4 février 2007, adopte le budget prévisionnel 2007 tel qu'amendé ci-dessus.

Pour : beaucoup

Contre : 15

Abstentions : 14

Refus de vote : 1

Adopté.

**Prochain Conseil du
Parti Vert Européen**

Décision Cnir-07-016

Déclaration n°7

Election des délégués Verts français au PVE : proposition de procédure.

Un appel à candidature est lancé au sein du Cnir à dater du 4 février pour une période de quatre mois.

Les délégués seront désignés par le Cnir lors de sa session de juin 2007.

Les candidats devront être proposés ou soutenus par les sensibilités et respecter l'ordre suivant correspondant aux résultats des motions dans les AG décentralisées.

Pour les 2 postes de titulaires :

Un homme ou une femme issu-e de la motion arrivée en tête,

Un homme ou une femme de la motion arrivée seconde.

Pour les suppléants :

un homme ou une femme de la motion arrivée troisième,

un homme ou une femme de la motion arrivée quatrième,

La parité devant être respectée, si le premier titulaire proposé est un homme ; le second devra être une femme ou inversement ; de même pour les suppléants.

Pour : beaucoup

Contre : 0

Abstentions : 7

Refus de vote : 3

Adopté.

Compte-rendu des décisions

Décision Cnir-07-017

Proposition de résolution pour le conseil du PVE qui aura lieu à Berlin les 17 et 18 mars.

Cette motion sera soumise, d'ici à la date limite de dépôt du 16 février, aux commissions concernées des Verts français, à fin d'enrichissement.

L'union européenne doit donner à la gestion de l'eau le statut de service d'intérêt général.

Au moment où s'ouvre le conseil du PVE, se tient à Bruxelles une manifestation mondiale sur la question de l'Eau.

Si la prise de conscience des enjeux du changement climatique semble avancée, l'importance de préserver cette ressource vitale n'est pas prise en compte par les Etats.

La protection de l'eau potable et le droit de chaque humain d'avoir accès à cette eau est loin d'être une réalité tant dans les pays du Sud que dans certaines zones des pays nouvellement entrés dans l'UE.

Dans de nombreux Etats de l'Union, la nappe phréatique diminue de manière inquiétante victime de pratiques agricoles productivistes irrigations et arrosages ou de la multiplication des gravières modifiant le cours de rivières.

Les eaux fluviales sont par ailleurs victimes de pollutions multiples dues en grande partie aux intrants et aux élevages en batterie.

La température de certain fleuve a été augmentée, modifiant le milieu naturel par le refroidissement nécessaire des centrales nucléaires...

La privatisation de la gestion de l'eau potable par quelques grands groupes a conduit à une augmentation de la facture de l'eau potable dans de nombreuses communes.

Dans leurs publicités, des distributeurs d'eau en bouteille osent mettre en doute la qualité de l'eau du robinet.

Les Verts européens doivent donc peser de manière urgente pour peser sur le parlement européen, la Commission et le Conseil pour qu'ils légifèrent en faveur de l'Eau considérée comme un service d'intérêt général.

Les membres du conseil du PVE déclarent :

- Les pratiques agricoles destructrices de la nappe phréatique doivent être progressivement abandonnées d'ici 2012 ;
- Les pratiques peu gourmandes en eau comme le goutte à goutte doivent être encouragées dans les zones où l'irrigation apparaît comme indispensable ;
- Dans le même temps, les pesticides et les engrais, en commençant par ceux qui sont ciblés par la directive REACH, doivent disparaître dans le même délai ;
- Les pratiques d'élevage intensifs doivent faire l'objet d'un plan de reconversion ;
- La gestion de l'eau potable arrivant au robinet doit être reconnue comme service d'intérêt général et à ce titre être protégée du marché et de la privatisation. À chacun des Etats de déterminer la forme que doit prendre ce service d'intérêt général : gestion nationale, régionale ou locale comme les régions municipales.

Les délégués au PVE demandent aux eurodéputés Verts de prendre l'initiative d'un projet de directive assurant protection et gestion publique de l'eau sur l'ensemble du territoire de l'UE.

Pour : beaucoup

Contre : 0

Abstention : 15

Adopté.

Compte-rendu des décisions

Décision Cnir-07-018

Proposition de résolution pour le conseil du PVE qui aura lieu à Berlin les 17 et 18 mars.

Cette motion sera soumise, d'ici à la date limite de dépôt du 16 février, aux commissions concernées des Verts français, à fin d'enrichissement.

L'immigration doit être traitée dans le cadre d'une coopération solidaire internationale.

Les Verts réunis à Berlin proposent la création d'un groupe de travail sur la question de l'immigration sur le territoire européen.

Au moment où le Parlement européen débat sur la circulation des migrants sur son territoire, les Verts rappellent :

Depuis toujours, le territoire de l'Europe a connu de multiples migrations et de nombreux métissages.

Récemment, la période des 30 glorieuses (1950,60,70) et sa prospérité économique a poussé les Etats de l'Union européenne à faire appel à de la main d'œuvre migrante venant soit des pays du bassin méditerranéen (Yougoslaves, Turcs, Africains du nord) ou d'anciennes colonies (Afrique subsaharienne, Asie).

Le changement de période économique, depuis le premier choc pétrolier, a modifié l'attitude des mêmes états par rapport aux migrants. **Les accords de Schengen ont régulé, en le limitant, le droit d'asile. Les migrants économiques sont désormais rejetés vers la précarité, l'augmentation du travail clandestin et l'absence de papier. Ils font l'objet du honteux trafic des êtres humains.**

Même si l'UE légifère contre ces trafics, ils se multiplient et le racisme et la xénophobie augmentent.

Les populations d'origine non européennes sont les principales victimes de ce racisme, même si les migrants les plus nombreux sur le territoire de l'UE sont les nouveaux européens des pays entrants ou les autres populations de l'Europe de l'Est.

Les instances européennes se sont emparées de ce débat pour le traiter parmi les problèmes et les délits plutôt que du côté de la coopération et de la solidarité.

Le GVPE s'est penché sur les drames récents des clandestins que ce soit à Sangatte, à Malte et en Sicile, à Ceuta ou aux Canaries.

Il est indispensable pour les Verts d'avoir une attitude et des propositions claires à soumettre à l'opinion en 2009. Le groupe de travail doit pouvoir s'appuyer déjà sur les bases suivantes :

Les Verts européens sont depuis longtemps impliqués dans la coopération avec les pays du Sud, en liaison par exemple, avec la fondation Heinrich Böll.

Les Verts européens réaffirment leur hostilité à toute forme « d'immigration choisie » permettant aux Etats européens de vider, selon leurs besoins, les Etats du Sud de leur population la plus qualifiée comme les médecins, les infirmières, les informaticiens... formés dans la plupart des cas dans leurs propres universités.

Les Verts européens proposent de clarifier et de renforcer les coopérations décentralisées, les pratiques équitables. Afin de permettre aux populations des pays du Sud de travailler et de vivre normalement dans leurs pays, les Verts européens condamnent les pratiques de dumping, en particulier les soutiens à l'exportation des produits agricoles qui ruinent les agricultures vivrières locales, en particulier en Afrique, inondant les marchés locaux de volailles congelées ou de lait en poudre.

Les Verts demandent aux membres du GVPE de co-animer ce groupe de travail afin d'arriver à des propositions partagées pour les échéances de 2009

Pour : beaucoup

Contre : 0

Abstentions : 6

Adopté.

Compte-rendu des décisions

Motions diverses et déclarations

Décision Cnir-07-019

Vote de procédure

Le Conseil National Interrégional des Verts, réuni à Paris les 3 & 4 février 2007, ratifie l'élection de Pascal Dacheux en tant que responsable de la commission Agriculture des Verts.

Pour : beaucoup

Contre : 1

Abstentions : 1

Refus de vote : 0

Adopté.

Décision Cnir-07-020

Motion diverse N°10

(cf. Texte en annexe 1)

Pour : beaucoup

Contre : 1

Abstentions : 9

Refus de vote : 0

Adopté.

Décision Cnir-07-021

Motion diverse N°2

Pour une aide à l'accès à l'eau et à l'assainissement qui respecte l'autonomie politique et économique des populations du Sud. Pour des « Partenariats Public-Public »

(cf. Texte en annexe 2)

Adoptée à l'unanimité.

Décision Cnir-07-022

Amendement 1 à la déclaration N°1

Un toit, c'est un droit

Introduire la notion de renforcement de la taxation des plus-values foncières.

Pour : beaucoup

Contre : 0

Adopté.

Décision Cnir-07-023

Amendement 2 à la déclaration N°1

Après « réquisition », ajouter les mots « prioritairement sur des bâtiments inoccupés qu'ils soient publics ou appartenant à des sociétés dégageant des bénéfices »

Pour : 18

Contre : 23

Rejeté.

Décision Cnir-07-024

Amendement 3 à la déclaration N°1

Après « de longue durée », ajouter les mots « dont le financement est assuré par l'Etat »

Pour : 32

Contre : 3

Adopté.

Décision Cnir-07-025

Amendement 4 à la déclaration N°1

Après « Gel des expulsions des locataires de bonne foi », rajouter les mots « avec caution solidaire de l'Etat ».

Pour : 18

Contre : 16

Adopté.

Décision Cnir-07-026

Vote de procédure

Les décisions Cnir-07-022 à 07-025 sont annulées à la demande des porteurs de ces amendements.

Adopté à l'unanimité.

Décision Cnir-07-027

Amendement 1 à la déclaration N°1

Modifier le texte comme suit « Blocage des loyers du secteur privé pour 5 ans, y compris lors du renouvellement des baux »

Pour : 24

Contre : 5

Adopté.

Décision Cnir-07-028

Amendement 2 à la déclaration N°1

Supprimer la phrase : « Blocage des loyers du secteur privé pour 5 ans, y compris lors du renouvellement des baux »

Pour : 0

Rejeté.

Décision Cnir-07-029

Amendement 3 à la déclaration N°1

Modifier le texte comme suit « Gel des expulsions des locataires « de bonne foi » ; obligation de reloger les locataires en tous genres »

Pour : 13

Contre : 0

Adopté.

Décision Cnir-07-030

Déclaration N°1 ainsi amendée

(cf. Texte en annexe 3)

Pour : beaucoup

Contre : 3

Abstentions : 4

Adopté.

Compte-rendu des décisions

Décision Cnir-07-031

Motion diverse 6

Ordinateurs de vote en France : moratoire pour un débat public, un recomptage possible et l'accès ouvert au code

Les Verts considèrent que les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication peuvent constituer un apport à la démocratie participative lorsqu'elles favorisent l'expression des citoyens et leur consultation sur des thématiques diverses, permettant ainsi de mieux les associer aux prises de décision dont les élus ont la mission. Mais ils considèrent que ces technologies présentent aussi des risques, non maîtrisés à ce jour, qui en rendent l'utilisation inappropriée dans le cadre des échéances électorales.

Des machines à voter basées sur des matériels informatiques sont aujourd'hui en cours d'installation dans plusieurs dizaines de villes en France sans qu'un débat public n'ait eu lieu sur le bien fondé de cette technicisation du vote et les éventuels risques de fraude et de manipulation.

Le vote dans un lieu public est un acte symbolique au coeur du système de démocratie représentative en France.

Les Verts considèrent qu'il faut d'abord chercher à améliorer la participation au vote : favoriser l'inscription sur les listes, élargir le droit de vote aux résidents étrangers, inciter à participer à la tenue du scrutin et au dépouillement du vote.

Les Verts estiment qu'il vaut mieux investir dans l'information et l'implication des habitants pour élargir le nombre de scrutateurs bénévoles, là où les partis politiques ne suffisent plus à assurer la continuité d'une présence plutôt que de s'équiper en machines à voter.

Les machines utilisées nous obligent à faire confiance à un ordinateur dont le code de traitement est secret et sans aucun moyen de recomptage.

Aussi rejoignant l'avis de nombreux experts et citoyens, les débats qui traversent de nombreux pays utilisateurs, les Verts posent - outre le débat public - deux conditions, aujourd'hui non respectées, concernant les machines à voter :

* que les machines fournissent une trace papier du vote, condition indispensable à un recomptage et que le votant puisse, à travers ce papier, contrôler que la machine a correctement enregistré son vote.

* que le socle technique de la machine et du logiciel soit en logiciel libre ou à minima des logiciels ouverts à tous et non des codes secrets et propriétaires.

En attendant le respect de ces deux conditions Les Verts appellent les municipalités à refuser cet équipement et demandent à l'Etat de retirer l'agrément des machines avant la tenue de ce débat public.

Les Verts demandent également que les électeur-ices-s ne se voient pas imposer un vote par une machine dont on ne peut garantir la façon dont il sera comptabilisé.

Pour : beaucoup

Contre : 2

Abstentions : 4

Adopté.

Décision Cnir-07-032

Motion diverse 5

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 3 et 4 février 2007, approuve la mise à disposition des moyens techniques et humains du « national » pour le traitement de l'enquête élaborée par l'Observatoire des discriminations internes (ODI).

Un rapport présentant les résultats de cette enquête devra être présenté lors des Journées d'été 2007

Pour : 26

Contre : 13

Abstentions : 5

Refus de vote : 0

Adopté.

Compte-rendu des décisions

Annexe 1 – Texte de la motion diverse N° 10 adoptée.

Les Verts ne peuvent rester passifs face aux menaces d'un conflit armé entre les Etats –Unis, l'Iran et/ou la Corée du Nord. Il est clair que le gouvernement Bush qui a déclenché les guerres d'Afghanistan, d'Irak, faisant fi des mobilisations citoyennes anti-guerres (+ 10 millions de manifestants début mars 2003), invoquant abusivement le droit à l'autodéfense du Chapitre VII de l'ONU, pourrait être de nouveau tenté par une pseudo opération "chirurgicale" à l'encontre des sites nucléaires en Iran et/ou Corée du Nord, pays désignés, dans la NPR (New Posture Review), comme appartenant à "l'axe du mal". Le département américain de la défense planifie des scénarios de destruction des sites nucléaires iraniens. Le "Conplan 8022" élaboré en novembre 2003 prévoit des "frappes globales" contre des Etats agissant comme l'Iran (in "Iran : demain la guerre ?" dossier & documents Le Monde n° 355 – Juillet-Août 2006). Une telle intervention militaire est ouvertement revendiquée par Dick Cheney et Donald Rumsfeld qui ont ces derniers jours fustigés les partisans de politiques d'apaisement.

Malgré la mobilisation de 2003 à début 2006 des gouvernements européens réunis dans une troïka (France-Grande-Bretagne-Allemagne), pour négocier avec l'Iran sur ses activités nucléaires, malgré leurs engagements à appuyer le TNP pour un désarmement nucléaire (engagement oublié depuis !), malgré l'appui du gouvernement russe qui a proposé de fournir et de retraiter le combustible nucléaire à l'Iran, le Conseil de sécurité des Nations unies a dû exiger la suspension par l'Iran de ses activités d'enrichissement d'uranium avant le 31 août 2006 (résolution 1696). La menace de sanctions économiques est aujourd'hui d'actualité. De même, malgré les offres d'ouverture de négociation avec le gouvernement de la Corée du Nord, ce dernier a procédé le 4 Juillet dernier au lancement de missiles.

Il est clair du côté du gouvernement iranien d'un pays riche en pétrole, gaz, soleil, peut difficilement faire croire à son programme de développement nucléaire civil, jouant sur la fibre nationaliste, réprimant les revendications démocratiques et les droits de l'Homme, comme du côté du gouvernement coréen du Nord à la surenchère militaire, portent une part de responsabilité dans ce poker-menteur. Ils ne font néanmoins ni plus ni moins ce qu'ont fait avant eux l'ensemble des pays dotés de l'arme nucléaire, c'est-à-dire, lancer des programmes nucléaires militaires dans le plus grand secret et mettre la communauté internationale devant le fait accompli dès le premier essai nucléaire (atmosphérique ou souterrain) !

Quelques rappels sur le TNP :

Pour enrayer cette course au nucléaire militaire, l'ONU a adopté en 1970, le traité de non prolifération nucléaire (TNP), dans le droit fil du traité d'interdiction des essais nucléaires dans l'atmosphère de 1963. Le TNP repose principalement sur l'engagement des puissances nucléaires à développer une politique de contrôle et de désarmement nucléaire (article 6), ainsi que la possibilité pour les pays non dotés de l'arme nucléaire de développer la technologie nucléaire civile, tout en ayant la garantie de la non utilisation d'armes nucléaires à leur encontre. A ce jour, le TNP a été adopté par la quasi-totalité des pays, sauf l'Inde, le Pakistan, Israël. La Corée du Nord ayant décidé de s'en soustraire de manière unilatérale. L'Inde, le Pakistan étant de facto dotés de l'arme nucléaire suite à leurs essais souterrains. Israël niant toujours être en possession d'armements nucléaires, alors que ce secret de polichinelle a coûté, au militant pacifiste israélien Vanunu, 18 ans de prison. Le TNP a pu, au cours de ces 3 dernières décennies, côté verre à moitié rempli, quelque peu limiter le nombre des pays dotés de l'arme nucléaire, et côté verre à moitié vide, laisser les pays dotés de l'armement nucléaire faire fi de l'article 6 du TNP, malgré l'engagement pris en 2000 à l'ONU d'un "désarmement sincère et sans équivoque". Malgré ses imperfections, les ONG réunies dans le réseau Abolition 2000, considèrent que le TNP doit être sauvegardé, consolidé par de nouvelles mesures (arrêt des nouveaux programmes d'armement nucléaire, interdiction de l'exportation des matières fissiles...).

Hélas, le gouvernement Bush, par sa politique de relance du feu projet Reagan de "guerre des étoiles" (supposé bouclier anti-missile qui protégerait l'Amérique et le Monde libre !), par sa dénonciation unilatérale du traité ABM (1972)(qui interdisait entre russes et américains l'utilisation de l'espace aux armes nucléaires), n'a fait que fragiliser le TNP, obliger la Russie et la Chine à une nouvelle course à l'équilibre de la terreur. La France, elle aussi, au lieu de poursuivre une désescalade nucléaire (après

Compte-rendu des décisions

l'abandon des missiles du plateau d'Albion, l'abandon des missile Hadès...), participe de cette relance via le projet de missile M51, le laser Mégajoule. Plus encore début 2006 lorsque Jacques Chirac par son discours à l'Île Longue à Brest (base des sous-marins nucléaires) déclare licite l'utilisation de l'arme nucléaire dans le cas d'une menace sur nos approvisionnements stratégiques, nouvelle doctrine qui s'écarte de la doctrine gaullienne de la préservation du sanctuaire national !

Comment essayer d'arrêter cette nouvelle course à l'armement nucléaire, prémisse d'un engrenage fatal pour l'humanité ? Faut-il tout attendre des demandes d'ouverture de négociation, ou des menaces de sanction ?

Les Verts ne peuvent s'en remettre aux bons soins de la diplomatie, et doivent sans trop tarder agir, en liaison avec tous nos partenaires associatifs, mouvements politiques, à dénoncer les risques tout réels d'une intervention militaire avec toutes les conséquences pour les populations et l'environnement.

Face à cette échéance, les Verts doivent, dans le cadre de leur programme national, européen, mondial, poursuivre leur mobilisation contre l'armement nucléaire.

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 3 & 4 février 2007, décide :

- de condamner tout projet d'intervention militaire américaine en Iran comme solution face au développement du nucléaire iranien ;
- de lancer une campagne d'alerte sur les menaces d'une intervention militaire en Iran et/ou Corée du Nord, et pour une relance du désarmement nucléaire ;
- de poursuivre et de participer massivement ou /et délégation aux différentes initiatives, telles la Conférence Precom sur le TNP, début mai 2007 à Vienne, conférence ouverte aux ONGs ;
- d'envoyer une délégation d'élus (euro-députés - députés et/ou sénateurs - maires) auprès des ambassades ou/et capitales d'Iran, Corée du Nord, Israël, Inde, Pakistan ;
- d'organiser une manifestation silencieuse entre les différentes ambassades d'Iran, Corée du Nord, Israël... ou tout autre initiatives (chaîne humaine, *sit in*) ;
- d'appeler les élus Verts à rejoindre les associations d'élus pour le désarmement nucléaire (le PNND pour les parlementaires, l'association des maires pour la paix), et les groupes locaux à faire adhérer leurs communes à l'association de villes pour le désarmement nucléaire ;
- d'appeler à un forum international "Urgences pour le Paix" à Paris ou/et Bruxelles, du type Forum de Vérone (pour l'ex-Yougoslavie), pouvant réunir des représentants d'ONGs d'Iran, d'Israël, du Pakistan, de l'Inde, etc. Ce forum serait parrainé par un collectif d'associations, de mouvements, de personnalités politiques, scientifiques, culturelles. Il aura pour objectif :
 - de dénoncer toute intervention militaire (Voir l'Appel des 3e Journées du Désarmement Nucléaire début mars 2006 à Vitry) ;
 - de demander la reprise des négociations entre israéliens et palestiniens, pour la création de l'Etat palestinien ;
 - idem pour l'Inde et le Pakistan, la Corée du Nord ;
 - de relancer les projets de zones dénucléarisées non seulement au Moyen et Proche Orient, mais aussi en Europe, entre l'Inde-le Pakistan (à l'exemple de l'Amérique du Sud, du Pacifique, de l'Antarctique, tout en appelant à suivre l'exemple du Brésil, de l'Argentine, de l'Afrique du Sud, du Kazakhstan et tout récemment de la Libye qui ont renoncé à l'arme nucléaire).

Pour le lancement des ces différentes actions, les Verts décident de constituer un groupe de travail ad hoc, autour du chargé des relations internationales au Collège Exécutif, des commissions transnationale, paix et désarmement. Un premier budget sera déterminé pour mener à bien ces différentes initiatives.

**Il y a tout juste 61 ans Hiroshima et Nagasaki avaient subi une totale destruction.
Plus jamais ça !**

Compte-rendu des décisions

Annexe 2 – Texte de la motion diverse N°2 adoptée.

Pour une aide à l'accès à l'eau et à l'assainissement qui respecte l'autonomie politique et économique des populations du Sud. Pour des « Partenariats Public Public »

Depuis le 27 janvier 2005 la loi « Oudin-Santini » permet aux communes, aux établissements publics de coopération intercommunale, aux syndicats mixtes chargés des services publics d'eau potable et d'assainissement, aux agences de l'eau... de prélever jusqu'à 1% de leur budget pour des actions de coopération et de solidarité internationale. La loi permettrait de mobiliser, sans contrôle démocratique, des sommes jamais atteintes dans le domaine de la coopération : 1% du budget annuel des seules agences de l'eau c'est 18 millions d'euros. Il serait possible, si toutes les collectivités "jouaient le jeu", d'atteindre 100 millions d'euros.

Mais cette ambition au service de ceux qui manquent d'eau cache, en réalité, des raisons moins avouables. La loi a été pensée par ses promoteurs comme un moyen d'ouvrir les marchés des pays du Sud aux entreprises françaises de l'eau.

Dans la présentation qu'il a faite de la loi, son principal inspirateur André Santini, député UDF, président du syndicat des eaux d'Ile de France, président du comité de bassin Seine - Normandie, a déclaré :

"donner aux communes, aux établissements publics de coopération intercommunale et aux syndicats mixtes, la possibilité de conclure des conventions de coopération internationale, est non seulement un moyen de permettre une exportation du modèle français de gestion de l'eau, mais aussi un moyen de compléter utilement la conquête de marchés par les grands groupes français."

Une campagne de promotion de la loi « Oudin-Santini » portant sur la coopération en matière d'eau et d'assainissement, est actuellement organisée en direction des collectivités locales et des ONG. Ce sont d'ailleurs, les représentants des entreprises de l'eau, et en particulier ceux de Véolia, qui font la propagande la plus active en faveur de cette loi. Les Agences de l'eau dont le budget considérable est alimenté à 85% par les redevances pollution des consommateurs domestiques sont également particulièrement visées pour devenir relais de cette politique.

Les Verts refusent que soit exporté le fameux "système français de l'eau" dont ils dénoncent l'organisation et le fonctionnement : iniquité des redevances, mutuelle de lobbies, intérêt des technocrates du privé comme du public, gaspillage financier, inefficacité technique privilégiant le béton et les tuyaux à la place d'une politique de prévention.

Les Verts sont favorables à une aide véritable au développement qui respecte l'autonomie des populations du Sud.

Ils encouragent donc les collectivités locales françaises à multiplier les actions en ces domaines. Mais elles peuvent le faire sans avoir recours à la loi « Oudin-Santini » : les communes et communautés de communes peuvent voter un budget de "solidarité internationale" dans lequel une part importante serait consacrée à l'aide dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Les Verts estiment, en conséquence, qu'il est plus transparent et plus démocratique de prendre, des initiatives d'aide à la distribution d'eau et à l'assainissement dans le cadre du budget "coopération décentralisée" des collectivités locales et non dans celui de la loi « Oudin-Santini ». Ils invitent tous les élus et toutes les élues à être attentifs au mauvais usage qui peut être fait de cette loi dans toutes les instances où elles et ils siègent et en particulier dans les syndicats d'eau et d'assainissement et dans les comités de bassin.

Les Verts et leurs élu(e)s agiront pour promouvoir les actions de coopération décentralisée qui contribuent à réduire la dépendance du Sud envers le Nord et qui visent à :

Soutenir la construction de services publics locaux dans le cadre de "Partenariats Public - Public". La banque mondiale et le FMI n'accordent leur aide qu'à des projets associant les multinationales privées de l'eau. La coopération décentralisée doit permettre aux collectivités du Sud de se libérer de cette contrainte. En conséquence, une part essentielle des financements doit systématiquement être consacrée au renforcement de compétences techniques, sociales et économiques des acteurs publics en charge du service public de l'eau.

Compte-rendu des décisions

Soutenir les associations d'aide au développement de type ONG, du Sud et du Nord, clairement indépendantes des pouvoirs politiques et des groupes industriels et ayant une aptitude réelle à accompagner les initiatives locales. L'aide au développement ne doit pas passer par des associations liées aux Etats et aux entreprises privées du Nord qui cherchent à imposer leurs solutions de l'extérieur.

Soutenir l'économie locale. Pour permettre l'émergence d'un véritable service public et de compétences de long terme au Sud, Les Verts demandent :

- . Que les services de l'eau soient clairement exclus de l'AGCS (Accord Général sur le Commerce des Services), conçu pour privatiser l'ensemble des services publics et ouvrir les marchés du Sud aux entreprises du Nord.**
- . Que les aides soient attribuées uniquement à des projets mettant en oeuvre des entreprises locales et associant les citoyens usagers.**

Adopté à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions

Annexe 3 – Texte de la déclaration N°1 adoptée.

Un toit c'est un droit

Le 16 décembre 2006, l'association *Les Enfants de Don Quichotte* organisait un premier campement de SDF le long du canal St Martin à Paris afin de dénoncer la situation du mal logement en France. Pris d'abord de haut, cette initiative en organisant la visibilité des SDF et la somme d'histoires personnelles que cela représente, en rencontrant la solidarité populaire, oblige le gouvernement et l'ensemble des forces politiques à apporter des réponses concrètes et applicables rapidement afin de répondre aux besoins personnels et collectifs tels qu'ils s'expriment au travers de l'augmentation du nombre de personnes à la rue, mal logés, en attente de logements. D'autres campements ont été installés ensuite dans plusieurs villes, Bordeaux, Lyon, Marseille, Toulouse, Sète, Strasbourg...

Devant l'ampleur du mouvement le gouvernement propose une loi sur le droit au logement opposable écrite dans l'urgence et des mesures de sortie de crise (hébergement des "campeurs" sans domicile avec proposition de logement pour "ceux qui travaillent" et promesse de budget et de mesures d'urgence dans les centre d'hébergement). Le premier janvier, 3 associations occupent un immeuble privé dans le deuxième arrondissement de Paris. Les revendications, si elles ne sont pas identiques, se rejoignent. Il s'agit bien de régler par des mesures concrètes et durables la question du logement et pas de l'hébergement d'urgence des plus démunis.

Depuis, un début d'accord a été signé entre les *Enfants de Don Quichotte* et le gouvernement ; toutes les situations individuelles du campement parisien n'ont pas été réglées mais des méthodes de travail social innovantes ont été mises en place (suivi individualisé et adapté tenant compte des refus, écoute plus grande...). Mais ces méthodes demandent de nombreux travailleurs sociaux : plus de 70 pour les 300 personnes du campement parisien.

Les Verts ont répondu présents sur chacune de ces mobilisations dès leur installation. En soutien efficace et en accompagnement sur les différentes demandes, ils ont su garder leur place et leur discrétion pour laisser au mouvement toute liberté et autonomie d'action à l'image d'autres mouvements populaires (CPE, faucheurs volontaires).

À l'heure actuelle, c'est tout le cycle du logement qui est en crise : explosion des prix des logements locatifs, abus d'exigences de « garanties » de la part des bailleurs, vente à la découpe à des prix inabornables pour l'immense majorité des locataires concernés, manque de logements très sociaux alors que la reprise de la construction n'est pas orientée en fonction des besoins de la population mais en fonction de la rentabilité financière des opérations. En conséquence, les personnes se trouvant dans l'impossibilité d'accéder à un logement se retrouvent dans les dispositifs prévus pour les personnes en difficulté, ces dernières dans les dispositifs d'urgence et face à l'engorgement des structures d'accueil, de nombreuses personnes se retrouvent à la rue, y compris des personnes travaillant, des femmes et des enfants, ainsi que des personnes relevant de soins psychiatriques en structure d'accueil.

Face à cette situation, des mesures d'urgence doivent être prises le temps de résorber le déficit de construction de logements sociaux. Les Verts proposent les mesures suivantes en complément de leur programme pour les présidentielles et les législatives :

- Application de la loi de réquisition ; préemption de logements dans le parc privé (logement « diffus ») ;
- Location dans le secteur privé par les sociétés d'HLM ;
- Application du 1 % logement, financé par les entreprises, pour tous les contrats de travail ;
- Modification de la taxation sur les logements vides pour la rendre dissuasive ;
- Blocage des loyers du secteur privé pour 5 ans, y compris lors du renouvellement des baux ;
- Gel des expulsions des locataires « de bonne foi » ; obligation de reloger les locataires en tous genres ;
- Augmentation du nombre de logements très sociaux de type PLAI ;
- Développement des formes alternatives d'habitat prenant en compte la diversité des cas des sans domicile (célibataires, couples, familles, présence des animaux de compagnie, sans papiers... ;
- Ouverture des espaces d'hébergement 24h/24 sans durée déterminée avec présence de travailleurs sociaux pour trouver les solutions pérennes et du personnel médical ;
- Acter le principe de "plus aucune remise à la rue" ; réformer le 115 qui ne doit perdurer que pour des urgences et doit servir systématiquement de relais d'orientation vers des structures de longue durée.
- Augmentation du nombre des travailleurs sociaux pour assurer un suivi individualisé des personnes sans logement.